



Bourses de Lycée pour l'année scolaire 2021-2022 : comment faire ?

publié le 16/05/2021 - mis à jour le 16/09/2021

Cette année, la campagne de bourse de lycée se déroule en deux périodes distinctes :

1. **Une première période jusqu'au 25 juin 2021** : durant cette période, **seules les demandes de bourse papier pourront être déposées**. Nous joignons à ce courrier le formulaire de demande de bourse à retourner pour le **mardi 22 juin 2021 dernier délai**.

 [bourses_de_lycee_maquette_et_dossier_papier_pour_2021_2022cerfa_11319-18](#) (PDF de 408 ko)
 [courrier_parents_bourses_des_lycees_pour_2021_2022_1_pdf](#) (Word de 1.3 Mo)

2. Une seconde période du **28 juin au 6 juillet 2021** : la demande de bourse s'effectuera en **ligne** avec votre identifiant EDUCONNECT. (<https://ent.ac-poitiers.fr>) ou au format papier.

Avant de vous "lancer" :

* Vous pouvez tester si vous avez a priori droit aux bourses en utilisant le simulateur de l' Education nationale ; cliquez sur ce lien (le simulateur est en bas de page) : **SIMULATEUR**

* vous pouvez consulter un **TUTORIEL** qui explique toute la démarche et indique les éléments d'information que vous devez avoir en votre possession. Cliquez sur l'image :



*Si **vous ne disposez pas d'un accès à internet**, appelez le secrétariat du collège (05.46.42.74.48), nous mettrons à votre disposition le matériel nécessaire et vous accompagnerons dans vos démarches.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.